

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « ETABLISSEMENT AGNINTO »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON  
ACADÉMIE CITE SODEFOR A COTE DE L'ECOLE PRIMAIRE  
SODEFOR, Lot 370, Ilot 37

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/01/2022, et enregistrés au CEPICI le 12/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENT AGNINTO »

Objet : Enseignement, création des écoles, transport public et privé ,chambre froide, avitaillement maritime, équipement réaménagement, réhabilitation des bâtiments, entretien de bureau, de domicile et d'hôtels , btp, construction, dépôt de : (gaz, ciments, d'œufs, riz, et divers), produits cosmétiques, et vente de pagne, transfert d'argent (orange, mtn, moov, et wave etc) menuiserie, couture, coiffure, supermarchés, boutiques et services d'emplois, prestations de services et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON  
ACADÉMIE CITE SODEFOR A COTE DE L'ECOLE PRIMAIRE  
SODEFOR, Lot 370, Ilot 37

Dirigeant(s) : M KOUASSI N'CHIEPO YANICK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00854 du 03/03/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°07566/GTCA/RC/2022 du 03/03/2022

